

COMMUNE DE PRESENTEVILLERS

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30

Etaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline (arrivée à 18h43), RISTORI Marie, SALINIER Marie-José ;

Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, THIERRY Yann (arrivé à 19h17 et parti à 20h16)

Secrétaire de séance : M. BAEHR Gérard

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

Une minute de silence a été respectée en mémoire des victimes des attentats

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Conseil municipal du 27 juillet 2023
 2. Réorganisation des commissions suite à la demande de Mr FOTI concernant ses délégations d'adjoint.
 3. Projet de rénovation de la mairie, étude financière
 4. DPU
 5. ONF : Assiette 2024
 6. Règlement et tarifs du bois 2023-2024
 7. Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur le domaine public ou privé des communes par les randonneurs
 8. Intégration de Dampjoux à PMA
 9. Demande de subvention
 10. Questions et informations diverses
 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif
 - Reprise des concessions en état d'abandon
 - Cérémonie des fusillés
1. Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2023 est adopté à l'unanimité sans remarque.
2. **Délibération n° 2023-04-01** **Délibération à la suite du retrait de délégation**
Suite au retrait le 1er septembre par Monsieur le maire de la délégation consentie à Monsieur FOTI adjoint au maire par arrêté du 01/06/2020 dans les domaines Environnement/cadre de vie et communication/événementiels ; le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de M FOTI dans ses fonctions d'adjoint au maire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à main levée à l'unanimité** des membres présents de maintenir M FOTI dans ses fonctions d'adjoint au maire.
3. **Délibération n° 2023-04-02** **Projet réhabilitation Mairie et subventions**
M. le Maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie.
Après consultation des économistes, le projet le moins coûteux est de réhabiliter la ferme Demougeot. Le coût estimé de ces travaux s'élève à 626 000€. Le coût final restant à charge de la commune (après déduction des différentes aides) : 201 000 €.
M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer pour valider ce projet et demander les subventions aux différents organismes.

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **valide ce projet** et autorise Mr Le Maire à **demandeur les subventions nécessaires** et signer tous les documents nécessaires à ce projet.

4. Délibération n ° 2023-04-03 DPU : rue de ~~Damp~~ Bavans

Monsieur le Maire présente la vente d'une propriété située 24 rue de Bavans.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas préempter.

5. Délibération n ° 2023-04-04 ONF Etat d'Assiette 2024

L'ONF propose le programme suivant :

- Parcelle 7a : 350 m3 feuillus
- Parcelle 8p : 450 m3 feuillus
- Parcelle 13a : 85 m3 feuillus
- Parcelle 21 r : 300 m3 feuillus

La commission propose de retenir l'état d'assiette

Le Conseil à **10 pour et 1 abstention (Mr FOTI)** accepte la proposition de la commission

6. Délibération n ° 2023-04-05 Règlement et tarifs du bois 2023-2024

Monsieur le Maire présente les tarifs du bois et le règlement de l'affouage saison 2023-2024

- Bois d'affouage : 10 € / stère
- Nettoyage, éclaircissement 20 € le lot
- Sapin de Noël suivant disponibilités :
 - Grands par tranche de 2m 10 €
 - Petits < 2 m 10 €

Le règlement d'affouage sera identique à la saison précédente

Les tarifs et le règlement d'affouage sont acceptés à l'unanimité par les membres du conseil.

7. Délibération n ° 2023-04-06 Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée pédestre du Doubs

Monsieur le Maire présente la convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage du domaine public ou privé de la commune

Le conseil à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à signer la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée pédestre du Doubs

8. Délibération n ° 202-04-07 Intégration de la commune de Dampjoux à PMA

Considérant que la commune de Dampjoux, actuellement membre de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, souhaite adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération,
Considérant que ce projet, pleinement réfléchi et mesuré, est mené dans le souci de répondre aux attentes de sa population,

Considérant que la volonté de la commune de Dampjoux d'intégrer Pays de Montbéliard Agglomération est motivée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération.

9. Pas de subvention accordée au téléthon

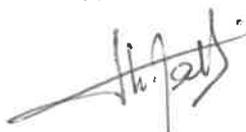
10. Questions et informations diverses

- Les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif ont été envoyés aux conseillers en amont du conseil. Aucune remarque
- La procédure de Reprise des concessions en état d'abandon a débuté.

Séance levée à 20h50

Fait à PRESENTEVILLERS, le 04/12/2023

Le président de séance
Philippe MATHIEU



Le Secrétaire de séance
Gérard BAEHR

